



**L'intersyndicale des retraités de l'Indre-et-Loire**  
**CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP, FSU, Solidaires, UNSA-Ferroviaire.**

**A**

**Madame la Préfète d'Indre-et-Loire**  
**37925 TOURS CEDEX 9**

**Objet : Nos revendications en ce jour**  
**De manifestation nationale des retraités.**  
**LETTRE OUVERTE à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire**

Madame la Préfète,

Le 7 janvier 2019, nous avons été reçus à notre demande par votre directeur de cabinet Monsieur François Chazot et par Madame Esther David cheffe du bureau de l'ordre public.

Nous avons pu longuement expliciter l'ensemble de nos revendications et rappeler notre souhait de voir la liberté de manifester respectée.

Ces revendications traduisent les aspirations des retraités à une amélioration de leur situation qui a été gravement détériorée par les mesures gouvernementales intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en particulier

- **la hausse de la CSG de 1,7 point** au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- **la non revalorisation des pensions de retraite en 2018, et**
- **la désindexation des pensions par rapport à l'inflation, revalorisées de 0,3% en janvier 2019** alors que l'inflation annuelle est à la hauteur de 1,6% en décembre 2018, d'après les dernières évaluations de l'INSEE, en date du 15 janvier 2019.

Nous avons étudié avec attention **les annonces du Président de la République** du lundi 10 décembre dernier.

**Ces annonces sont loin de répondre aux aspirations des retraités** telles que nous les avons formulées, et telles qu'elles figurent sur notre appel à manifester que nous vous remettons à nouveau aujourd'hui, en documents joints au présent courrier.

En effet, **l'annulation pour 2019 de la hausse de la CSG pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (RFR) est compris entre 1200€ par mois et 1862€/mois pour une personne seule et pour les couples de retraités dont le RFR est compris entre 1841€/mois et 2850€/mois est un premier pas positif.**

**Ce n'est que justice pour les retraités concernés.**

Cependant, cette annulation concerne 3,5 millions de personnes sur les 7,5 millions de personnes concernées par cette hausse de la CSG et va entraîner une baisse de recettes par le biais de la CSG de 1,5 Milliards d'euros.

**Il reste donc 4 millions de retraités dont les revenus dépassent ces seuils qui continueront à être ponctionnés par cette hausse de CSG, et ce pour un montant total d'environ 3 Milliards d'euros, soit en moyenne 750€/an !!!**

Il faut préciser que la détermination du taux de CSG d'un couple est fixée par le RFR de l'ensemble du foyer. Exemple : un couple dont le RFR mensuel est de 2840€ (par exemple

2200€/mois pour l'homme et 640€ pour la femme) verra son taux fixé à 6,6% c'est-à-dire l'ancien « taux normal ». Par contre si le même couple avait un RFR mensuel de 2860€ (2200€ pour l'homme et 660€ pour la femme), c'est le nouveau « taux normal » de 8,3% qui sera appliqué, entraînant une ponction annuelle de  $2840 \times 1,7 / 100 \times 12 = 583,44€$  (451,96€ pour l'homme et 131.48€ pour la femme) due à la hausse de la CSG...

**C'est injuste.** En effet, cette hausse de CSG a été instaurée avec comme but explicite de permettre le financement de la hausse du pouvoir d'achat des actifs par diminution des cotisations salariales maladie et chômage de Sécurité Sociale.

C'est le principe même de ce mécanisme que nous contestons.

A notre sens **la hausse du pouvoir d'achat des salariés en activité, aussi bien dans le secteur privé que dans la fonction publique, doit passer par des augmentations de salaire ou de traitement et non par des diminutions de cotisations** pour la Sécurité Sociale, abusivement appelées « baisses de charges », qui plus est par une catégorie de la population, les retraités qui ressentent cette mesure comme une **injustice insupportable portant atteinte d'une certaine manière à leur droit à la retraite** pour laquelle ils ont cotisé le plus souvent pendant plus de quarante ans !!!

C'est l'explication du fait que le mouvement des « Gilets Jaunes » est composé de beaucoup de retraités qui sont particulièrement motivés.

C'est pourquoi nous demandons **l'annulation totale de la hausse de la CSG pour tous les retraités.**

**Par ailleurs, il existe une catégorie de retraités modestes qui sont assujettis au taux réduit de CSG de 3,8% et qui ne bénéficient pas de la revalorisation de l'ASPA (ex-minimum vieillesse) qui vient d'être portée à 868,20€ au premier janvier 2019 pour une personne seule. Il est injuste que rien ne soit prévu pour revaloriser leurs pensions.**

De même nous n'acceptons pas **la désindexation des pensions de retraites par rapport à l'inflation.** Cette indexation était la règle depuis 1993 dans le secteur privé et 2003 dans la fonction publique. Elle permettait de maintenir le niveau de vie des retraités par rapport au coût de la vie.

C'est pourquoi nous demandons **la revalorisation des pensions conformément au code de la sécurité sociale à la hauteur de l'inflation : 1,6% en 2018.**

A plus long terme, nous **demandons le retour à l'indexation des pensions sur les salaires** qui était la règle avant 1993 dans le secteur privé et 2003 dans la fonction publique.

De même, nous demandons **le maintien de la pension de réversion dans ses modes de calcul actuels.** Nous ne sommes absolument pas rassurés par les dénégations du gouvernement selon lesquelles « les pensions de réversion seront préservées » dans la perspective de l'instauration future d'un « système universel de retraites à points ».

En ce qui concerne ce **projet de réforme systémique** dont nous ignorons encore les détails au-delà des grands principes dévoilés par le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites Monsieur Jean-Paul Delevoye, le 10 octobre 2018, nous pensons que **le but caché de cette réforme est la baisse des pensions.**

**Nous y sommes donc opposés.**

**Il est utopique et dangereux de vouloir faire table rase en six mois des 42 régimes de régimes de retraite qui se sont construits depuis 75 ans, c'est-à-dire depuis la Libération,** et qui ont amélioré graduellement la situation des retraités français qui est parmi les meilleures au monde malgré ses défauts dus aux différentes « réformes » intervenues depuis 1993.

Enfin à l'heure où se profile une réforme de **la prise en charge de l'autonomie, nous réaffirmons notre revendication de la prise en charge à 100% de celle-ci dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale** et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre du service public.

Nous estimons que l'ensemble de ces revendications peut être financé sans mettre en péril nos comptes publics.

**C'est le sens de notre campagne « Monsieur le Président, reprenez vos cadeaux ».**

**Autrement dit, Il est possible de financer les revendications des retraités et des salariés, en renonçant aux cadeaux effectués, en direction des 1% les plus riches et des entreprises, par le gouvernement depuis janvier 2018, sans menacer l'équilibre de finances publiques.**

- **Il faut renoncer à la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)** qui coûte environ **4,5 Milliards d'euros** au budget de l'Etat, car au-delà du symbole, aucune étude sérieuse n'a montré que cette suppression a encouragé ou favorisé l'investissement productif créateur d'emploi.
  - Par contre ce que l'on constate, c'est qu'en 2018, on a connu une baisse significative des dons aux associations, par ailleurs fortement impactées par la baisse drastique des contrats aidés. On peut estimer cette baisse des dons à environ 10%. La première cause de cette baisse : **la suppression de l'ISF**, l'impôt de Solidarité sur la Fortune, a fait baisser de 50% les dons provenant des contribuables assujettis à cet impôt. Jusque-là ils versaient volontiers de l'argent aux associations caritatives, sachant qu'ils pouvaient défiscaliser jusqu'à 75% de la somme. Désormais ils n'ont plus autant d'intérêt à le faire. La deuxième cause en est : **la hausse de la CSG pour les retraités** qui a eu un impact très fort étant donné que plus de la moitié des dons proviennent des plus de 60 ans.
  - De plus avec la suppression de l'ISF, disparaît aussi la « niche fiscale » ISF-PME qui permettait aux contribuables assujettis à l'ISF de bénéficier d'une réduction de cet impôt de 50% des versements en faveur des PME dans la limite de 45000€. Les dispositifs prévus pour remplacer ce dispositif sont beaucoup moins favorables et vont donc entraîner une diminution de l'investissement dans les PME qui est donc contraire aux motivations affichés de cette suppression.
- **Il faut renoncer au Prélèvement Fiscal Unique (« Flat Tax »)** qui a été budgétisé comme coûtant **1,5 Milliards d'euros** au budget de l'Etat dans le projet de budget 2018, **mais qui pourrait coûter environ dix fois plus** selon l'économiste Gabriel Zucman (le Monde du 25 octobre 2017) ([https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/10/25/la-flat-tax-est-une-bombe-a-retardement-pour-les-finances-publiques\\_5205612\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/10/25/la-flat-tax-est-une-bombe-a-retardement-pour-les-finances-publiques_5205612_3232.html))
- **Il faut renoncer au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).** Celui-ci permet aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt (calculé au taux de 6% et de 9% de la masse salariale pour les entreprises situées dans les DOM), sous réserve que la rémunération annuelle versée au salarié soit inférieure ou égale à 2,5 fois le Smic annuel de référence, coût : **20 Milliards€ payés en 2019 au titre de 2018.**
- **Il faut renoncer à la transformation du CICE en une « une baisse pérenne de cotisations sociales »** qui se matérialise par une baisse de 6 points des cotisations patronales d'assurances maladie-maternité-invalidité-décès au titre des rémunérations annuelles ne dépassant pas 2,5 Smic, coût : **20 Milliards€ en 2019, au titre de 2019.**
  - **Il faut ajouter que ces 20 Milliards d'euros viennent amputer le budget de la branche maladie de la Sécurité Sociale** alors que les besoins sont immenses, que l'on ferme des maternités, que l'on ferme des lits d'hôpitaux et que les conditions de travail des personnels des EHPAD deviennent indignes d'un pays civilisé comme l'ont dit avec force les salariés en grève avec qui les retraités ont manifesté à Tours le 15 mars 2018. **C'est inacceptable.**
- Ces deux dépenses « en faveur des entreprises » coûtent à elles seules **40 Milliards€ soit 1,85% du Produit Intérieur Brut (PIB) (PIB = 2163Milliards€ en 2017). C'est considérable.**
  - Le CICE a pour objectif de regonfler les marges des entreprises, pour qu'elles embauchent, qu'elles investissent et regagnent des parts de marché à l'international. Mission accomplie? Marc Chevallier, Alternatives Economiques, 16/10/2018 : « *Pas du tout. Une fois n'est pas coutume, le gouvernement a demandé une évaluation de cette politique et les résultats sont très décevants : aucun effet sur l'investissement, la recherche et développement, les exportations des entreprises. C'est ce que nous dit France stratégie,* (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/rapport-2018-comite-de-suivi-credit-dimpot-competitivite-lemploi>) l'organe public chargé de cette évaluation. Côté emploi, 100 000 auraient été créés ou sauvegardés en 2013-2014, seules années pour lesquelles on a des

*chiffres. 100 000 emplois pour 36 milliards de CICE sur ces deux années, c'est très cher payé. » (cela fait un coût de 360 000€ par emploi !!!)*

A notre sens, le Gouvernement et le Chef de L'Etat en renonçant à une ou plusieurs de ces dépenses fiscales auraient les moyens financiers de répondre à une crise sociale inédite en France depuis des décennies.

Il n'en prend pas pour l'instant le chemin en organisant un « Grand Débat » qui se transforme en opération de communication selon les termes de Chantal Jouanno, Présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP).([https://www.nouvelobs.com/politique/20190125.OBS9124/jouanno-le-grand-debat-est-fausse-au-profit-d-une-operation-de-communication.html?utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook&fbclid=IwAR2r8T6yJ0BbHdDuEtGvgU2me0GZLTQJEhUy-cs5iJw1FJDCypvwP8SLZ90#Echobox=1548428132](https://www.nouvelobs.com/politique/20190125.OBS9124/jouanno-le-grand-debat-est-fausse-au-profit-d-une-operation-de-communication.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR2r8T6yJ0BbHdDuEtGvgU2me0GZLTQJEhUy-cs5iJw1FJDCypvwP8SLZ90#Echobox=1548428132))

Nous ne doutons pas que vous transmettez ces revendications au plus haut niveau de l'Etat.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez poursuivre le dialogue au niveau du département entre la représentante de l'Etat que vous êtes et l'intersyndicale des retraités 37 (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP, FSU, Solidaires, UNSA-Ferroviaire) qui se veut représentative des aspirations et des intérêts des retraités du département.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos meilleures salutations syndicales.

Tours, le 31 janvier 2019.

Les responsables de l'intersyndicale des retraités 37 :

USR CGT : Hervé Rigault,

UDR FO 37 : Gilles Mohr

Retraités CFTC: Philippe Jacquier

CFE-CGC : Christian Lacroix

FGR-FP : Michel Dagault

SFR-FSU 37 : Jean Jasseron

Solidaires Retraités 37 : Jean-Michel Surget

UNSA Ferroviaire 37: Marc-André Gantner

Contact : Jean Jasseron SFR-FSU 37

[jean.jasseron@wanadoo.fr](mailto:jean.jasseron@wanadoo.fr)

06 73 44 56 02

PS : Nous vous transmettons pour information, en même temps que le présent courrier, l'appel à notre manifestation sur le thème : **Monsieur le Président d la République, reprenez vos cadeaux**, illustrés dans un sapin de Noël.